EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Département du Pas-de-Calais

DU CONSEIL MUNICIPAL

7000r



Ville de MARCK

SEANCE

03 MARS 2022

OBJET:

Nomination du Secrétaire de séance

2022-03-01

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 03 mars, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de MARCK proclamés par le Bureau Électoral, à la suite des opérations du 15 mars 2020 et du 24 mai 2020, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame NOËL Corinne, Maire.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : NOËL Corinne, LEFEBVRE Raymond, DUMONT-DESEIGNE Véronique, LOUCHEZ Laurence, TACCOEN Jean-Michel, BONNIEZ Sophie, WILLAUME Quentin, MERCIER Sabrina, LENGLIN Daniel, CARBONNIER Thérèse, FIOLET Evelyne, MASSON Tony, DUMONT Pierre-Henri, LAVIEVILLE Marie-Lyne, BRANLY Sandrine, VANDEWALLE Julie (arrivée à 19h40) BRANCQUART Christopher, DESORT Annie, BUTEZ Philippe, BOUCHEL William, LEDET Jean-Paul, BAILLIE-BOUCHEL Céline.

Étaient excusés :

PERON Laurent

MARTIN Fabrice (Pouvoir Raymond LEFEBVRE)

PILLE Robert (Pouvoir VERONIQUE DUMONT-DESEIGNE)

LOUVET Dimitri (Pouvoir Quentin WILLAUME)
MAGNIER Renée (Pouvoir Sophie BONNIEZ)
GEISLER Maryse (Pouvoir Corinne NOEL)

JOSSIEN Claude (Pouvoir Jean-Michel TACCOEN)
VANDEWALLE Julie (Pouvoir Laurence LOUCHEZ)
FUZELIER Patrick (Pouvoir Evelyne FIOLET)

VAUTIER Monique (Pouvoir Annie DESORT)
WASSELIN Jean-Guy (Pouvoir Pierre-Henri DUMONT)

HUGOT Léa (Pouvoir Sabrina MERCIER)

Secrétaire de Séance : Quentin WILLAUME

*** * ***

La séance ouverte et conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

NOMME Monsieur Quentin WILLAUME pour remplir les

fonctions de secrétaire de séance.





La Commune de Calais étant en possession d'un logiciel de traitement des autorisations d'urbanisme (CarteADS) dont le périmètre intègre l'ensemble des communes de Grand Calais Terres & Mers et permettant le dépôt des demandes par voie dématérialisée, il vous est proposé de demander à la Commune de Calais de bénéficier de cette possibilité.

Une convention fixant les modalités de répartition financière des coûts de maintenance au prorata de la population municipale sera élaborée dans le souci constant d'assurer la protection des intérêts de chacune d'elles et de garantir le respect des droits des usagers de l'administration.

Cette convention sera d'une durée d'un an, renouvelable par reconduction tacite.

Par conséquent et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention avec la Commune de Calais, ainsi que toute pièce à intervenir à cet effet.





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Département du Pas-de-Calais





L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 03 mars, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de MARCK proclamés par le Bureau Électoral, à la suite des opérations du 15 mars 2020 et du 24 mai 2020, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame NOËL Corinne, Maire.

Ville de MARCK

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

NOËL Corinne, LEFEBVRE Raymond, DUMONT-DESEIGNE Véronique, LOUCHEZ Laurence, TACCOEN Jean-Michel, BONNIEZ Sophie, WILLAUME Quentin, MERCIER Sabrina, LENGLIN Daniel, CARBONNIER Thérèse, FIOLET Evelyne, MASSON Tony, DUMONT Pierre-Henri, LAVIEVILLE Marie-Lyne, BRANLY Sandrine, VANDEWALLE Julie (arrivée à 19h40) BRANCQUART Christopher, DESORT Annie, BUTEZ Philippe,

BOUCHEL William, LEDET Jean-Paul, BAILLIE-BOUCHEL Céline.

SEANCE

03 MARS 2022

OBJET:

APPROBATION DU

PROCES-VERBAL DU

10 DECEMBRE 2021

2022-03-02

Étaient excusés :

MARTIN Fabrice (Pouvoir Raymond LEFEBVRE)

PILLE Robert (Pouvoir VERONIQUE DUMONT-DESEIGNE)

(Pouvoir Annie DESORT)

LOUVET Dimitri (Pouvoir Quentin WILLAUME)
MAGNIER Renée (Pouvoir Sophie BONNIEZ)
GEISLER Maryse (Pouvoir Corinne NOEL)

JOSSIEN Claude (Pouvoir Jean-Michel TACCOEN)
VANDEWALLE Julie (Pouvoir Laurence LOUCHEZ)
FUZELIER Patrick (Pouvoir Evelyne FIOLET)

WASSELIN Jean-Guy (Pouvoir Pierre-Henri DUMONT)

HUGOT Léa (Pouvoir Sabrina MERCIER)

Secrétaire de Séance : Quentin WILLAUME

• •

La séance ouverte,

VAUTIER Monique

PERON Laurent

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

ADOPTE le Procès-Verbal du 10 Décembre 2021.

(Suivent les signatures) Pour extrait conforme, Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
062-216205484-2022033-2022-03-02-DE
Date de télétransmission : 04/03/2022
Date de réception préfecture : 04/03/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Pas-de-Calais





Ville de MARCK

SEANCE

03 MARS 2022

OBJET:

DÉMATÉRIALISATION

DES DEMANDES

D'AUTORISATION

D'URBANISME

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 03 mars, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de MARCK proclamés par le Bureau Électoral, à la suite des opérations du 15 mars 2020 et du 24 mai 2020, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame NOËL Corinne, Maire.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : NOËL Corinne, LEFEBVRE Raymond, DUMONT-DESEIGNE Véronique, LOUCHEZ Laurence, TACCOEN Jean-Michel, BONNIEZ Sophie, WILLAUME Quentin, MERCIER Sabrina, LENGLIN Daniel, CARBONNIER Thérèse, FIOLET Evelyne, MASSON Tony, DUMONT Pierre-Henri, LAVIEVILLE Marie-Lyne, BRANLY Sandrine, VANDEWALLE Julie (arrivée à 19h40) BRANCQUART Christopher, DESORT Annie, BUTEZ Philippe,

BOUCHEL William, LEDET Jean-Paul, BAILLIE-BOUCHEL Céline.

Étaient excusés :

PERON Laurent

MARTIN Fabrice (Pouvoir Raymond LEFEBVRE)

PILLE Robert (Pouvoir VERONIQUE DUMONT-DESEIGNE)

LOUVET Dimitri (Pouvoir Quentin WILLAUME)

MAGNIER Renée (Pouvoir Sophie BONNIEZ)

GEISLER Marvse (Pouvoir Corinne NOEL)

JOSSIEN Claude (Pouvoir Jean-Michel TACCOEN)
VANDEWALLE Julie (Pouvoir Laurence LOUCHEZ)

FUZELIER Patrick (Pouvoir Evelyne FIOLET)
VAUTIER Monique (Pouvoir Annie DESORT)

WASSELIN Jean-Guy (Pouvoir Pierre-Henri DUMONT) HUGOT Léa (Pouvoir Sabrina MERCIER)

2022-03-03

Secrétaire de Séance : Quentin WILLAUME

. . .

A partir du 1^{er} janvier 2022, toutes les communes, sans exception, ont l'obligation d'être en capacité de recevoir les demandes d'autorisation d'urbanisme par voie électronique, selon les modalités qu'elle choisit de mettre en œuvre (adresse courriel dédiée, formulaire de contact, téléservice spécifique...), conformément à l'article L.112-8 du code des relations entre le public et l'administration et au dispositif de saisine par voie électronique (SVE).

Ainsi un usager pourra déposer sa demande d'autorisation d'urbanisme en ligne (Certificat d'urbanisme, Déclaration préalable de travaux, Permis de construire, Permis d'aménager, Permis modificatif d'un permis de construire ou d'aménager, Permis de démolir...), à tout moment et où qu'il soit, dans une démarche simplifiée et sans frais.

Accusé de réception en préfecture 062-216205484-20220303-2022-03-03-DE Date de télétransmission : 04/03/2022 Date de réception préfecture : 04/03/2022

> Publié le : Notifié le :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Pas-de-Calais





L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 03 mars, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de MARCK proclamés par le Bureau Électoral, à la suite des opérations du 15 mars 2020 et du 24 mai 2020, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame NOËL Corinne, Maire.

Ville de MARCK

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

NOËL Corinne, LEFEBVRE Raymond, DUMONT-DESEIGNE Véronique, LOUCHEZ Laurence, TACCOEN Jean-Michel, BONNIEZ Sophie, WILLAUME Quentin, MERCIER Sabrina, LENGLIN Daniel, CARBONNIER Thérèse, FIOLET Evelyne, MASSON Tony, DUMONT Pierre-Henri, LAVIEVILLE Marie-Lyne, BRANLY Sandrine, VANDEWALLE Julie (arrivée à 19h40) BRANCQUART Christopher, DESORT Annie, BUTEZ Philippe,

SEANCE

BOUCHEL William, LEDET Jean-Paul, BAILLIE-BOUCHEL Céline.

3 MARS 2022

FINANCES

DEBAT

D'ORIENTATION

BUDGETAIRE 2022

Étaient excusés :

MARTIN Fabrice (Pouvoir Raymond LEFEBVRE)

PILLE Robert (Pouvoir VERONIQUE DUMONT-DESEIGNE)

(Pouvoir Quentin WILLAUME) LOUVET Dimitri **OBJET:**

MAGNIER Renée (Pouvoir Sophie BONNIEZ) **GEISLER Marvse** (Pouvoir Corinne NOEL)

(Pouvoir Jean-Michel TACCOEN) JOSSIEN Claude (Pouvoir Laurence LOUCHEZ) VANDEWALLE Julie **FUZELIER Patrick** (Pouvoir Evelyne FIOLET) (Pouvoir Annie DESORT) **VAUTIER Monique**

WASSELIN Jean-Guy (Pouvoir Pierre-Henri DUMONT) (Pouvoir Sabrina MERCIER) **HUGOT Léa**

PERON Laurent

Secrétaire de Séance : Quentin WILLAUME 2022-03-04

L'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par l'article 107 de la loi du 7 août 2015, dite loi NoTRe, prévoit que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'effectue sur la base d'un rapport précisant les orientations budgétaires (ROB).

Le ROB composé d'un volet Financier et d'un volet Ressources Humaines doit être présenté au conseil municipal dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget.

Même s'il n'a pas un caractère décisionnel, le DOB permet de présenter les orientations qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le Budget Primitif 2022.

Accusé de réception en préfecture 062-216205484-20220303-2022-03-04-DE Date de télétransmission : 04/03/2022 Date de réception préfecture : 04/03/2022

Dans ce cadre légal, Monsieur Raymond LEFEBVRE, Adjoint aux Finances, présente le ROB transmis aux conseillers municipaux constituant le support du débat d'orientation budgétaire 2022.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le ROB annexé à la présente délibération et présenté en Commission Achats du 25 février 2022,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR 29 VOIX POUR & 3 ABTENTIONS,

PREND ACTE:

- De la tenue du débat d'orientation budgétaire relatif à l'exercice 2022,
- De l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB.





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Pas-de-Calais





L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 03 mars, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de MARCK proclamés par le Bureau Électoral, à la suite des opérations du 15 mars 2020 et du 24 mai 2020, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame NOËL Corinne, Maire.

Ville de MARCK

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

NOËL Corinne, LEFEBVRE Raymond, DUMONT-DESEIGNE Véronique, LOUCHEZ Laurence, TACCOEN Jean-Michel, BONNIEZ Sophie, WILLAUME Quentin, MERCIER Sabrina, LENGLIN Daniel, CARBONNIER Thérèse, FIOLET Evelyne, MASSON Tony, DUMONT Pierre-Henri, LAVIEVILLE Marie-Lyne, BRANLY Sandrine, VANDEWALLE Julie (arrivée à 19h40) BRANCQUART Christopher, DESORT Annie, BUTEZ Philippe, BOUCHEL William, LEDET Jean-Paul, BAILLIE-BOUCHEL Céline.

SEANCE

3 MARS 2022

Étaient excusés :

MARTIN Fabrice (Pouvoir Raymond LEFEBVRE)

PILLE Robert (Pouvoir VERONIQUE DUMONT-DESEIGNE)

LOUVET Dimitri (Pouvoir Quentin WILLAUME)
MAGNIER Renée (Pouvoir Sophie BONNIEZ)

GEISLER Maryse (Pouvoir Corinne NOEL)

JOSSIEN Claude (Pouvoir Jean-Michel TACCOEN)

VANDEWALLE Julie (Pouvoir Laurence LOUCHEZ)

FUZELIER Patrick (Pouvoir Evelyne FIÖLET)

VAUTIER Monique (Pouvoir Annie DESORT)

WASSELIN Jean-Guy (Pouvoir Pierre-Henri DUMONT)
HUGOT Léa (Pouvoir Sabrina MERCIER)
PERON Laurent

OBJET :

FINANCES

LE COTTAGE SOCIAL DES FLANDRES

REITERATION DES GARANTIES POUR 2 LIGNES DU PRÊT REAMENAGEES

Secrétaire de Séance : Quentin WILLAUME

* * *

2022-03-05

La société LE COTTAGE SOCIAL DES FLANDRES a sollicité de la Caisse des Dépôts et Consignations, qui a accepté, le réaménagement selon de nouvelles caractéristiques financières des 2 lignes du Prêt Réaménagées référencées en annexe à la présente délibération, initialement garanties par la commune de Marck.

La commune de Marck est appelée à délibérer en vue d'apporter sa garantie pour le remboursement desdites lignes du Prêt Réaménagées.

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées cidessous.

Accusé de réception en préfecture
062-216205484-20220303-2022-03-05-DE
Date de télétransmission : 04/03/2022
Date de réception préfecture : 04/03/2022

Publié le :
Notifié le :

Vu les articles L.2252-1 et L.2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Vu le rapport sur le réaménagement des 2 lignes du prêt Réaménagées présenté en commission Achats du 25 février 2022,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

Article 1: La commune de MARCK réitère sa garantie pour le remboursement de chaque Ligne du prêt réaménagée, initialement contractée par la société Le COTTAGE SOCIAL DES FLANDRES auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les conditions définies à l'article 2 et référencée à l'annexe « Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées ».

La garantie est accordée pour chaque Ligne du Prêt Réaménagée, à hauteur de la quotité indiquée à l'annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'elle aurait encourus au titre des prêts réaménagés.

Article 2 : Les nouvelles caractéristiques financières des Lignes du Prêt Réaménagées sont indiquées pour chacune d'entre elles, à l'annexe « Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées » qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque Ligne du Prêt Réaménagée référencée à l'annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

Article 3: La garantie de la commune de MARCK est accordée pour la durée totale de chaque Ligne du Prêt Réaménagée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par la société LE COTTAGE SOCIAL DES FLANDRES dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.



Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la commune de MARCK s'engage à se substituer à la société LE COTTAGE SOCIAL DES FLANDRES pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : Le conseil municipal s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Pas-de-Calais





Ville de MARCK

SEANCE

3 MARS 2022

OBJET:

FINANCES

SUBVENTIONS

EXCEPTIONNELLES

2022

ASSOCIATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 03 mars, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de MARCK proclamés par le Bureau Électoral, à la suite des opérations du 15 mars 2020 et du 24 mai 2020, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame NOËL Corinne, Maire.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

NOËL Corinne, LEFEBVRE Raymond, DUMONT-DESEIGNE Véronique, LOUCHEZ Laurence, TACCOEN Jean-Michel, BONNIEZ Sophie, WILLAUME Quentin, MERCIER Sabrina, LENGLIN Daniel, CARBONNIER Thérèse, FIOLET Evelyne, MASSON Tony, DUMONT Pierre-Henri, LAVIEVILLE Marie-Lyne, BRANLY Sandrine, VANDEWALLE Julie (arrivée à 19h40) BRANCQUART Christopher, DESORT Annie, BUTEZ Philippe, BOUCHEL William, LEDET Jean-Paul, BAILLIE-BOUCHEL Céline.

Étaient excusés :

MARTIN Fabrice (Pouvoir Raymond LEFEBVRE)

PILLE Robert (Pouvoir VERONIQUE DUMONT-DESEIGNE)

LOUVET Dimitri (Pouvoir Quentin WILLAUME)
MAGNIER Renée (Pouvoir Sophie BONNIEZ)
GEISLER Maryse (Pouvoir Corinne NOEL)

JOSSIEN Claude (Pouvoir Jean-Michel TACCOEN)
VANDEWALLE Julie (Pouvoir Laurence LOUCHEZ)
FUZELIER Patrick (Pouvoir Evelyne FIOLET)

VAUTIER Monique (Pouvoir Annie DESORT)
WASSELIN Jean-Guy (Pouvoir Pierre-Henri DUMONT)

HUGOT Léa (Pouvoir Sabrina MERCIER)
PERON Laurent

Secrétaire de Séance : Quentin WILLAUME

2022-03-06

*** * ***

La séance ouverte, Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'en complément de la subvention de fonctionnement qui peut être allouée chaque année aux associations, la commune peut également apporter son soutien sur des actions spécifiques en leur versant une subvention exceptionnelle.

Madame le Maire propose d'attribuer les subventions exceptionnelles suivantes :

Accusé de réception en préfecture
062-216205484-20220303-2022-03-06-DE
Date de télétransmission : 04/03/2022
Date de réception préfecture : 04/03/2022

Publié le :

| Associations | Projet | Montant |
|------------------------------------|---|---------|
| Les Islandais Char à Voile Club | Participation au Championnat de France 2021 | 1 000 € |
| FJEP du Fort-Vert | 50 ans du Club et participation en partenariat avec le Jumelage à la venue des allemands pour un tournoi sportif prévu en juin 2022 | 1 000 € |

Vu le rapport sur ces attributions de subventions exceptionnelles présenté en commission Achats du 25 février 2022,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

DECIDE

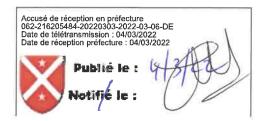
de verser une subvention exceptionnelle de 1 000 € aux associations suivantes :

- Les Islandais Char à Voile Club
- FJEP du Fort-Vert

DIT

que ces subventions exceptionnelles seront versées en fonction du coût réel des actions et sur la présentation d'un bilan définitif desdites actions.





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Pas-de-Calais





L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 03 mars, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de MARCK proclamés par le Bureau Électoral, à la suite des opérations du 15 mars 2020 et du 24 mai 2020, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame NOËL Corinne, Maire.

Ville de MARCK

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

SEANCE

NOËL Corinne, LEFEBVRE Raymond, DUMONT-DESEIGNE Véronique, LOUCHEZ Laurence, TACCOEN Jean-Michel, BONNIEZ Sophie, WILLAUME Quentin, MERCIER Sabrina, LENGLIN Daniel, CARBONNIER Thérèse, FIOLET Evelyne, MASSON Tony, DUMONT Pierre-Henri, LAVIEVILLE Marie-Lyne, BRANLY Sandrine, VANDEWALLE Julie (arrivée à 19h40) BRANCQUART Christopher, DESORT Annie, BUTEZ Philippe, BOUCHEL William, LEDET Jean-Paul, BAILLIE-BOUCHEL Céline.

3 MARS 2022

Étaient excusés :

PILLE Robert

OBJET:

MARTIN Fabrice (Pouvoir Raymond LEFEBVRE)

(Pouvoir VERONIQUE DUMONT-DESEIGNE)

FINANCES

LOUVET Dimitri (Pouvoir Quentin WILLAUME)
MAGNIER Renée (Pouvoir Sophie BONNIEZ)

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

GEISLER Maryse (Pouvoir Corinne NOEL)

JOSSIEN Claude (Pouvoir Jean-Michel TACCOEN)

VANDEWALLE Julie (Pouvoir Laurence LOUCHEZ)

FUZELIER Patrick (Pouvoir Evelyne FIOLET)

SOCIETE NATIONALE DE SAUVETEURS EN MER (SNSM) VAUTIER Monique (Pouvoir Annie DESORT)

WASSELIN Jean-Guy (Pouvoir Pierre-Henri DUMONT)

HUGOT Léa (Pouvoir Sabrina MERCIER)

PERON Laurent

Secrétaire de Séance : Quentin WILLAUME

2022-03-07

. . .

La séance ouverte, madame le Maire expose aux membres du conseil municipal que la Société Nationale de Sauvetage en Mer, section de Calais, intervient régulièrement au large des Hemmes de Marck pour porter secours aux navires et embarcations en difficultés.

La SNSM a sollicité la commune pour participer au financement de l'acquisition d'un nouveau navire de sauvetage semi-rigide bimoteur d'un coût global estimé à 100 000 €

Vu le rapport sur ces attributions de subventions exceptionnelles présenté en commission Achats du 25 février 2022,

sé de réception en préfecture Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur,



Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

DECIDE de verser une subvention exceptionnelle de 3 000 € à la

Société Nationale,

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document à intervenir.

(Suivent les signatures) Pour extrait conforme, Le Maire,





25

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Pas-de-Calais



Ville de MARCK

SEANCE

03 MARS 2022

OBJET:

CESSION D'UN

LOGEMENT LOCATIF

SOCIAL

PAR LA S.A.

COTTAGE SOCIAL DES

FLANDRES

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 03 mars, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de MARCK proclamés par le Bureau Électoral, à la suite des opérations du 15 mars 2020 et du 24 mai 2020, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame NOËL Corinne, Maire.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : NOËL Corinne LEFERVRE Raymond DUMONT-DESEIGNE Véronique.

NOËL Corinne, LEFEBVRE Raymond, DUMONT-DESEIGNE Véronique, LOUCHEZ Laurence, TACCOEN Jean-Michel, BONNIEZ Sophie, WILLAUME Quentin, MERCIER Sabrina, LENGLIN Daniel, CARBONNIER Thérèse, FIOLET Evelyne, MASSON Tony, DUMONT Pierre-Henri, LAVIEVILLE Marie-Lyne, BRANLY Sandrine, VANDEWALLE Julie (arrivée à 19h40) BRANCQUART Christopher, DESORT Annie, BUTEZ Philippe,

BOUCHEL William, LEDET Jean-Paul, BAILLIE-BOUCHEL Céline.

Étaient excusés :

MARTIN Fabrice (Pouvoir Raymond LEFEBVRE)

PILLE Robert (Pouvoir VERONIQUE DUMONT-DESEIGNE)

LOUVET Dimitri (Pouvoir Quentin WILLAUME)
MAGNIER Renée (Pouvoir Sophie BONNIEZ)
GEISLER Marvse (Pouvoir Corinne NOEL)

JOSSIEN Claude (Pouvoir Jean-Michel TACCOEN)

VANDEWALLE Julie(Pouvoir Laurence LOUCHEZ)

FUZELIER Patrick (Pouvoir Evelyne FIOLET)

VAUTIER Monique (Pouvoir Annie DESORT)

WASSELIN Jean-Guy (Pouvoir Pierre-Henri DUMONT)

HUGOT Léa (Pouvoir Sabrina MERCIER)
PERON Laurent

112 IMPASSE DE L'HERMITAGE Secrétaire de Séance : Quentin WILLAUME

*** * ***

Vu les dispositions de l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales portant Clause Générale de Compétence et disposant que « Le Conseil Municipal règle par ses délibération les affaires de la Commune » :

Vu les articles L. 443-7 et L. 443-11 du Code de la Construction et de l'Habitation permettant à un organisme d'habitations à loyer modéré de vendre son patrimoine après avis du conseil municipal de la commune d'implantation ;

Vu les dispositions de la loi 2018-1021 du 23 novembre 2018 dite « Loi ELAN » et notamment son article 97 modifiant les dispositions du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Considérant la demande de la S.A. Cottage Social des Flandres, de céder un logement locatif social sis 112 impasse de l'Hermitage à son occupant actuel;

2022-03-08

Accusé de réception en préfecture 062-216205484-20220303-2022-03-08-DE Date de télétransmission : 04/03/2022 Date de réception préfecture : 04/03/2022

B3_638/£ 1_ .

Considérant que dans ce cas d'espèce, le logement demeurera décompté comme logement social au sens de l'article 55 de la loi SRU pendant une durée de 10 ans à compter de sa vente et ce en vertu de l'article L. 302-5 du Code de la Construction et de l'Habitat;

Considérant que la procédure ex-supra permet de sédentariser la population sur Marck et participe ainsi au maintien du nombre d'administrés donc par voie de conséquence au montant des dotations mais également à la non-fermeture de classe dans les écoles communales ;

Considérant que la volonté municipale d'offrir à ses concitoyens un parcours résidentiel leur permettant à terme de devenir propriétaires de leur logement ;

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

EMET un avis favorable sur la cession, par la S.A. Cottage Social des Flandres, du logement locatif social si 112 impasse de l'Hermitage.

AUTORISE Madame le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à ces demandes.

(Suivent les signatures)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

87



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Pas-de-Calais





L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 03 mars, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de MARCK proclamés par le Bureau Électoral, à la suite des opérations du 15 mars 2020 et du 24 mai 2020, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame NOËL Corinne. Maire.

Ville de MARCK

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

NOËL Corinne, LEFEBVRE Raymond, DUMONT-DESEIGNE Véronique, LOUCHEZ Laurence, TACCOEN Jean-Michel, BONNIEZ Sophie, WILLAUME Quentin, MERCIER Sabrina, LENGLIN Daniel, CARBONNIER Thérèse, FIOLET Evelyne, MASSON Tony, DUMONT Pierre-Henri, LAVIEVILLE Marie-Lyne, BRANLY Sandrine, VANDEWALLE Julie (arrivée à 19h40) BRANCQUART Christopher, DESORT Annie, BUTEZ Philippe, BOUCHEL William, LEDET Jean-Paul, BAILLIE-

BOUCHEL Céline.

SEANCE

03 MARS 2022

OBJET:

CADRE DE VIE

RÉNOVATION DES

VOIES RURALES

AUTORISATION ET

Étaient excusés :

MARTIN Fabrice (Pouvoir Raymond LEFEBVRE)

PILLE Robert (Pouvoir VERONIQUE DUMONT-DESEIGNE)

LOUVET Dimitri (Pouvoir Quentin WILLAUME)
MAGNIER Renée (Pouvoir Sophie BONNIEZ)

GEISLER Maryse (Pouvoir Corinne NOEL)

JOSSIEN Claude (Pouvoir Jean-Michel TACCOEN)

VANDEWALLE Julie (Pouvoir Laurence LOUCHEZ)
FUZELIER Patrick (Pouvoir Evelyne FIOLET)
VAUTIER Monique (Pouvoir Annie DESORT)

WASSELIN Jean-Guy (Pouvoir Pierre-Henri DUMONT) HUGOT Léa (Pouvoir Sabrina MERCIER)

DEMANDE DE PERON Laurent

SUBVENTIONS

Secrétaire de Séance : Quentin WILLAUME

MODIFICATION

FONDS DE CONCOURS

.

GCT&M

2022-03-09

Madame le Maire explique que dans le cadre de sa politique d'amélioration du cadre de vie et dans l'objectif d'une bonne gestion de son patrimoine, la commune envisage au travers de son plan pluriannuel d'investissements la rénovation de voiries rurales que sont notamment les rues Butez, d'Enfer, d'Alger, Poissonnière, Taffin, Mulot et du Sauve-en-temps.

Ces travaux s'inscrivent dans un souci de maintenir ces voiries dans un état satisfaisant, notamment pour le passage des engins agricoles et ainsi éviter toute traversée du centre-ville.

Suite aux différents transferts de compétences intervenus au profit de la Communauté d'Agglomération au 1^{er} Janvier 2017, Grand Calais Terres & Mers entend renforcer son soutien à ses communes membres.

Accusé de réception en préfecture 062-216205484-20220303-2022-03-09-DE Date de télétransmission : 04/03/2022 Date de réception préfecture : 04/03/2022

> Publié le : Notifié le :

Des fonds de concours pourraient ainsi être versés afin de contribuer à la realisation d'investissements par les communes.

La subvention demandée pour la rénovation des voiries rurales s'élève à 257 312 € dont le plan de financement est ci-dessous:

| | | FINANCEMENT | | |
|----------------------|------------|-------------------------------|----------|--------------------------|
| | Montant | Financeurs | Taux | Montant |
| Travaux et études | 520 000,00 | Fonds de concours Ville | 38 62 | 257 312,00 262 688,00 |
| Total HT | 520 000,00 | Total | 100% | 520 000,00 |

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

AUTORISE Madame le Maire à présenter le dossier repris ci-dessus pour une participation financière au titre du fonds de concours 2021 de

Grand Calais Terres & Mers, mais également auprès de tout

financeur potentiel.

AUTORISE Madame le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à ce

projet.

(Suivent les signatures) Pour extrait conforme, Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
082-216205484-20220303-2022-03-09-DE
Date de télétransmission : 04/03/2022
Date de réception préfecture : 04/03/2022

Publié le :

Notifié le :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Pas-de-Calais





L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 03 mars, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de MARCK proclamés par le Bureau Électoral, à la suite des opérations du 15 mars 2020 et du 24 mai 2020, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame NOËL Corinne, Maire.

Ville de MARCK

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

SEANCE

NOËL Corinne, LEFEBVRE Raymond, DUMONT-DESEIGNE Véronique, LOUCHEZ Laurence, TACCOEN Jean-Michel, BONNIEZ Sophie, WILLAUME Quentin, MERCIER Sabrina, LENGLIN Daniel, CARBONNIER Thérèse, FIOLET Evelyne, MASSON Tony, DUMONT Pierre-Henri, LAVIEVILLE Marie-Lyne, BRANLY Sandrine, VANDEWALLE Julie (arrivée à 19h40) BRANCQUART Christopher, DESORT Annie, BUTEZ Philippe, BOUCHEL William, LEDET Jean-Paul, BAILLIE-BOUCHEL Céline.

3 MARS 2022

OBJET:

RESSOURCES

HUMAINES

MANDAT SPECIAL

A MADAME LE MAIRE

Étaient excusés :

MARTIN Fabrice (Pouvoir Raymond LEFEBVRE)

PILLE Robert (Pouvoir VERONIQUE DUMONT-DESEIGNE)

LOUVET Dimitri (Pouvoir Quentin WILLAUME)
MAGNIER Renée (Pouvoir Sophie BONNIEZ)

GEISLER Maryse (Pouvoir Corinne NOEL)

JOSSIEN Claude (Pouvoir Jean-Michel TACCOEN)
VANDEWALLE Julie (Pouvoir Laurence LOUCHEZ)
FUZELIER Patrick (Pouvoir Evelyne FIOLET)
VAUTIER Monique (Pouvoir Annie DESORT)

WASSELIN Jean-Guy (Pouvoir Pierre-Henri DUMONT)
HUGOT Léa (Pouvoir Sabrina MERCIER)

REGULARISATION PERON Laurent

Secrétaire de Séance : Quentin WILLAUME

. . . .

Dans l'exercice de leurs mandats, les membres du Conseil Municipal peuvent être appelés à effectuer des déplacements en France ou à l'étranger pour les besoins de l'action municipale.

Vu la demande de Monsieur le Trésorier de mettre en place la procédure du mandat spécial pour la prise en charge de ces déplacements spécifiques qui entraînent notamment des frais de transport et de séjour.

Considérant que se rendre au salon des maires permet à Madame le Maire de mieux appréhender son mandat et les projets futurs de la commune,



2022-03-10

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

DECIDE d'octroyer un mandat spécial à Madame le Maire pour se

rendre au salon des Maires 2021,

DECIDE que les frais inhérents à ce déplacement seront remboursés

sur présentation de justificatifs de frais,

PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

(Suivent les signatures) Pour extrait conforme, Le Maire,



Accusé de réception en préfecture 062-216205484-20220303-2022-03-10-DE Date de tiétéransmission : 04/03/2022 Date de réception préfecture : 04/03/2022

Publië le :

.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

70000

DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Pas-de-Calais



L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 03 mars, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de MARCK proclamés par le Bureau Électoral, à la suite des opérations du 15 mars 2020 et du 24 mai 2020, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame NOËL Corinne, Maire.

Ville de MARCK

VIIIe ae IVIAKCK

SEANCE

3 MARS 2022

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

NOËL Corinne, LEFEBVRE Raymond, DUMONT-DESEIGNE Véronique, LOUCHEZ Laurence, TACCOEN Jean-Michel, BONNIEZ Sophie, WILLAUME Quentin, MERCIER Sabrina, LENGLIN Daniel, CARBONNIER Thérèse, FIOLET Evelyne, MASSON Tony, DUMONT Pierre-Henri, LAVIEVILLE Marie-Lyne, BRANLY Sandrine, VANDEWALLE Julie (arrivée à 19h40) BRANCQUART Christopher, DESORT Annie, BUTEZ Philippe, BOUCHEL William, LEDET Jean-Paul, BAILLIE-BOUCHEL Céline.

Étaient excusés :

MARTIN Fabrice
PILLE Robert

ce (Pouvoir Raymond LEFEBVRE)
(Pouvoir VERONIQUE DUMONT-DESEIGNE)

LOUVET Dimitri (Pouvoir Quentin WILLAUME)

MAGNIER Renée (Pouvoir Sophie BONNIEZ)
GEISLER Maryse (Pouvoir Corinne NOEL)

JOSSIEN Claude (Pouvoir Jean-Michel TACCOEN)
VANDEWALLE Julie (Pouvoir Laurence LOUCHEZ)
FUZELIER Patrick (Pouvoir Evelyne FIOLET)
VAUTIER Monique (Pouvoir Annie DESORT)

WASSELIN Jean-Guy (Pouvoir Pierre-Henri DUMONT)

HUGOT Léa (Pouvoir Sabrina MERCIER)
PERON Laurent

OBJET:

RESSOURCES HUMAINES

FRAIS DE REPRESENTATION DE MADAME LE MAIRE

2022-03-11

Secrétaire de Séance : Quentin WILLAUME

*** * ***

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2123-19 relatif aux indemnités de représentation du Maire,

Vu le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjoints au cours de la réunion du Conseil Municipal en date du 24 mai 2020,

Considérant que l'organe délibérant peut décider d'ouvrir des crédits pour assurer le remboursement de frais de représentation au Maire, ces frais correspondants aux dépenses engagées par le Maire et lui seul, à l'occasion de ses fonctions et dans l'intérêt de la commune,



Considérant que les frais de représentation doivent faire l'objet d'un vote du Conseil Municipal ouvrant les crédits nécessaires sous la forme d'une enveloppe globale, dans la limite de laquelle le Maire pourra se faire rembourser ses frais de représentation sur présentation des justificatifs afférents,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR 29 POUR & 3 CONTRE

DECIDE d'attribuer des frais de représentation à madame le Maire sous la forme d'une enveloppe maximum annuelle,

FIXE le montant de cette enveloppe maximum annuelle à 1 500 euros,

DIT que les frais de représentation de madame le Maire lui seront remboursés dans la limite de cette enveloppe annuelle, sur présentation de justificatifs correspondants et sur présentation d'un état de frais,

DIT que cette enveloppe maximum annuelle sera inscrite au budget de la ville.





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Pas-de-Calais



L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 03 mars, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de MARCK proclamés par le Bureau Électoral, à la suite des opérations du 15 mars 2020 et du 24 mai 2020, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame NOËL



Ville de MARCK

SEANCE

03 MARS 2022

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

NOËL Corinne, LEFEBVRE Raymond, DUMONT-DESEIGNE Véronique, LOUCHEZ Laurence, TACCOEN Jean-Michel, BONNIEZ Sophie, WILLAUME Quentin, MERCIER Sabrina, LENGLIN Daniel, CARBONNIER Thérèse, FIOLET Evelyne, MASSON Tony, DUMONT Pierre-Henri, LAVIEVILLE Marie-Lyne, BRANLY Sandrine, VANDEWALLE Julie (arrivée à 19h40) BRANCQUART Christopher, DESORT Annie, BUTEZ Philippe, BOUCHEL William, LEDET Jean-Paul, BAILLIE-BOUCHEL Céline.

Étaient excusés :

Corinne, Maire.

MARTIN Fabrice (Pouvoir Raymond LEFEBVRE)

PILLE Robert (Pouvoir VERONIQUE DUMONT-DESEIGNE)

LOUVET Dimitri (Pouvoir Quentin WILLAUME)
MAGNIER Renée (Pouvoir Sophie BONNIEZ)
GEISLER Marvse (Pouvoir Corinne NOEL)

JOSSIEN Claude (Pouvoir Jean-Michel TACCOEN)
VANDEWALLE Julie (Pouvoir Laurence LOUCHEZ)
FUZELIER Patrick (Pouvoir Evelyne FIOLET)

VAUTIER Monique (Pouvoir Annie DESORT)
WASSELIN Jean-Guy (Pouvoir Pierre-Henri DUMONT)

HUGOT Léa (Pouvoir Sabrina MERCIER)
PERON Laurent

Secrétaire de Séance : Quentin WILLAUME

* * *

La séance ouverte, madame le Maire informe l'assemblée que les services municipaux sont en quête d'amélioration au quotidien pour le bien être des administrés et de ce fait de nouveaux services ou activités peuvent naître au sein des services de la petite enfance et de la jeunesse.

Pour mettre en place ces nouvelles activités, un plan de financement est réalisé et nécessite des moyens supplémentaires via des partenariats.

OBJET:

ENFANCE JEUNESSE

DEMANDE DE FINANCEMENTS CAF 2022/2026

2022-03-12

Accusé de réception en préfecture
062-216205484-20220303-2022-03-12-DE
Date de télétransmission : 04/03/2022
Date de réception préfecture : 04/03/2022

Publié le :

Ainsi madame le Maire explique à l'assemblée que dans le cadre de ses aides financières collectives, la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais propose à ses partenaires, dans la limite de l'enveloppe annuelle disponible, des aides (investissement et fonctionnement) pour les activités liées aux services petite enfance et Jeunesse tels que les fonds publics et territoires, des contrats colonies, la Convention Territoriale Globale permettant un co-financement.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

AUTORISE Madame le Maire à solliciter auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais, les subventions ou les cofinancements pour la période 2022 à 2026, concernant les activités proposées par la municipalité ;

AUTORISE Madame le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à ces demandes.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Département du Pas-de-Calais





Ville de MARCK

SEANCE

03 MARS 2022

1440

OBJET : SECURITE

DÉVELOPPEMENT DE LA VIDÉOPROTECTION

OPÉRATION « TERMINUS »

2022-03-13

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 03 mars, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de MARCK proclamés par le Bureau Électoral, à la suite des opérations du 15 mars 2020 et du 24 mai 2020, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame NOËL Corinne, Maire.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : NOËL Corinne, LEFEBVRE Raymond, DUMONT-DESEIGNE Véronique, LOUCHEZ Laurence, TACCOEN Jean-Michel, BONNIEZ Sophie, WILLAUME Quentin, MERCIER Sabrina, LENGLIN Daniel, CARBONNIER Thérèse, FIOLET Evelyne, MASSON Tony, DUMONT Pierre-Henri, LAVIEVILLE Marie-Lyne, BRANLY Sandrine, VANDEWALLE Julie (arrivée à 19h40) BRANCQUART Christopher, DESORT Annie, BUTEZ Philippe, BOUCHEL William, LEDET Jean-Paul, BAILLIE-BOUCHEL Céline.

Étaient excusés :

MARTIN Fabrice (Pouvoir Raymond LEFEBVRE)

PILLE Robert (Pouvoir VERONIQUE DUMONT-DESEIGNE)

LOUVET Dimitri (Pouvoir Quentin WILLAUME)
MAGNIER Renée (Pouvoir Sophie BONNIEZ)
GEISLER Maryse (Pouvoir Corinne NOEL)

JOSSIEN Claude (Pouvoir Jean-Michel TACCOEN)
VANDEWALLE Julie (Pouvoir Laurence LOUCHEZ)
ELIZELIER Patrick (Pouvoir Evelyne ELOLET)

FUZELIER Patrick (Pouvoir Evelyne FIOLET)
VAUTIER Monique (Pouvoir Annie DESORT)

WASSELIN Jean-Guy (Pouvoir Pierre-Henri DUMONT)
HUGOT Léa (Pouvoir Sabrina MERCIER)

PERON Laurent

Secrétaire de Séance : Quentin WILLAUME

*** * ***

En 2021, 28 395 migrants ont tenté la traversée de la Manche et plus de 30 d'entre eux ont trouvé la mort au large du Calaisis.

Afin de lutter contre ces dangereuses traversées, le gouvernement Français a proposé aux communes côtières de les accompagner dans le développement de leur vidéoprotection le long des axes structurants, les migrants étant acheminés par les passeurs sur les plages quelques minutes avant leurs tentatives.

Considérant que le dispositif des caméras - appelé opération Terminus - permettra de repérer les véhicules suspects avant leur arrivée sur les plages.



Considérant l'augmentation constante de dépôts de matériaux et autres objets en bordure de plage et sur les plages,

Considérant l'insécurité que créent les phénomènes de vols de moteurs à bateau ou les risques de cambriolages,

Considérant que le recours à la vidéoprotection apparaît comme un moyen approprié pour prévenir et limiter ces infractions,

Considérant qu'un financement de la part des Britanniques peut être sollicité dans ce cadre,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

AUTORISE la mise en place d'un système de vidéoprotection de 18 caméras aux emplacements suivants (Transmarck, Hautes-Communes, entrée de ville Zone Marcel Doret, rue du Stade, rond-point Est, Fort-Vert et Hemmes de Marck) situés sur le territoire de la commune ainsi que le renvoi d'images vers le CORG – SIC. Ces zones sont susceptibles d'évoluer au regard des besoins et des impératifs techniques,

AUTORISE Madame le Maire à solliciter le préfet en vue d'obtenir un arrêté préfectoral et à informer le procureur de la république territorialement compétent,

AUTORISE Madame le Maire à prévoir les crédits nécessaires pour l'achat, la maintenance et l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'installation du matériel de vidéoprotection, étant entendu que ces crédits seront avancés par les autorités Britanniques sur présentation des factures correspondantes par l'UGAP et avant leur engagement par la commune.

(Suivent les signatures) Pour extrait conforme,

Le Maire.

